



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 janvier 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 01 26-02- FINANCES - Débat
d'orientations budgétaires – Exercice budgétaire 2026

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 17/01/2026	
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 20/01/2026
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 27/01/2026
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Geneviève HECTOR donne pouvoir à Yolande CHAREYRE Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU Sylvie RAZY donne pouvoir à Fatima FERNI Philippe LARGE donne pouvoir à Olivier DEROZARD Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le Conseil municipal procède au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026 au vu du rapport d'orientations budgétaires et des documents présentés en séance.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 annexé,
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 17 décembre 2025.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

30 suffrages exprimés :

30 voix Pour

2 Abstentions

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur l'exercice 2026 au vu
du rapport d'orientations budgétaires.

*Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le*

et de la publication en mairie le

27.01.2026

Le secrétaire

Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

